

Extrait du procès-verbal de la délibération n° **36**/CB/2024 du **28 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin, à 17 heures 00, le Conseil municipal de Bouéni était réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Mouslim ABDOURAHAMAN, le Maire de Bouéni et sous la présidence de Elline HEDJA, 3^{ème} adjointe au maire.

Date de la convocation :
Le 24 juin 2024

Nombre de conseillers :
1-en exercice : 29
2-présents : 07
3-absents : 22
4-Procuration : 00
Votants : 07

Étaient présents : Elline HEDJA, Salimati ALLAOUI, Fahardine KAMAL, Msilimati ABDOU, Mu'uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Anissa ABDULLATIF, Soiffiatty OUSSENI.

Absents : MOHAMED Nouriati, SOUF Sitti Thanya Binti, Mouslim ABDOURAHAMAN, Sufati OMAR ASSANI, Mouhamadi SAINDOU, Moussa MOUHAMADI, Fatima SALIM., Assadillahi HAMIDOUNI, Bibi-Fatima BOINA, Ali Abdallah OUMAR, Hafidhou ABIDI MADI, Anouoiri ABDOU SOILHI, Zakiya TOIBIBOU, Djimoi AHAMADA, Oildaty MELA, Mohamed DAOUDA, Assani SAINDOU, Nadine MOUSSA, Maïssara ALI, Nassumou SOLA, Oussenen MIRHANE, Ali DJAROUDI.

Objet :

**Validation du projet
Réhabilitation du
Lieu d'Accueil
Enfant et demande
de subvention**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'une secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Salimati ALLAOUI, Conseillère Municipale, a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

En l'absence du Maire, c'est Madame Elline HEDJA 3^{ème} Adjointe au Maire qui préside la séance.

La Présidente rappelle qu'il n'y a pas lieu de quorum. Il s'agit de la deuxième convocation. La première convocation était faite le 14 juin 2024 et la réunion était prévue le 23 juin 2024.

Vu le rapport n°47/CB/2024 relatif à la validation d'investissement des projets de Réhabilitation du Lieu d'Accueil Enfant Parent ;

Considérant qu'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) est un espace accueillant, sans inscription préalable, destiné aux enfants de moins de 4 ans, et jusqu'à 6 ans s'ils sont accompagnés d'une fratrie, en présence d'un adulte référent ;

Considérant que ce lieu offre un cadre aménagé, encadré par des professionnels ou des bénévoles formés, qui veillent au respect des règles spécifiques et assurent une écoute attentive. Il constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu d'échange pour les parents ;

Considérant qu'il convient de réaménager Maison des Jeunes et de la Culture de Bambo Ouest pour y intégrer un LAEP représente une opportunité de développement communautaire et individuel, répondant aux besoins des familles tout en enrichissant la vie culturelle et sociale de la région ;

Considérant que cette initiative prometteuse vise à construire un avenir où enfants et parents peuvent évoluer ensemble dans un environnement favorable et dynamique ;

Considérant que le coût total pour la réalisation du projet s'élève à **297 430,98 €** ;



VILLE DE BOUENI

Acte certifié exécutoire

Transmis au

Représentant de l'Etat

Le : **03/07/2023**

Notifié ou Affiché

Le : **03/07/2023**

Plan de financement :

LAEP	PART CSSM	PART COMMUNALE	PART DEPARTEMENT	TOTAL
Montant	144 254,025€	8 922,93 €	144 254,025 €	297 430,98 €

Considérant qu'il convient de délibérer afin de valider le projet de réhabilitation du Lieu d'Accueil Enfants Parents et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires et valider le plan de financement proposé ci-dessus ;

Sur proposition de la Présidente ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;
Décide :**

Article 1 :

- ✓ De valider le projet de Réhabilitation du Lieu d'Accueil Enfant à la MJC de Bambo-Ouest ;

Article 2 :

- ✓ De solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;

Article 3 :

- ✓ De valider le plan de financement proposé ci-dessus ;

Article 4 :

- ✓ D'autoriser le Maire à signer les inhérents.

Ainsi fait et délibéré les membres présents ont signé le registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le 01 juillet 2024.

Le Maire de Bouéni,

Moulim ABDOURAHAMAN

